Compte-rendu audio

CSST POINTCOVID du 27/10/2020

Présents : Xavier DORRANGE – Brigitte MACE – Stéphane CANCHEL – Myriam ZIATI – Paul FARGUES – Anne HOUEIX VALLIOT DANCEL Laurence (pour la séquence des actions qui sont mis en œuvre sur la seine maritime)
Direction : Damien DECOMBLE – Betty CARON
Absent : Henri GODENNE en congés

Point sur la situation sanitaire en Normandie =

22 symptômes évocateurs (42 au mois de septembre).
41 Cas contacts (25 au mois de septembre).
51 personnes mises en télétravail (cas contacts ou cas covids) (61 au mois de septembre).
32 désinfections des locaux.

Les équipes QVT / DRAPS sont présents pour répondre aux questionnements des ELDs dans la ½ heure….

Il est constaté que les contaminations sont uniquement dans la sphère privée à ce stade (pas de contanimation DE/Agent ou Agent/DE).

Les jauges d'accueil et espace collectif =

Application des 4 m2 pour les zones en rouge **(calvados et seine maritime)** et les 3 autres départements restent pour le moment sur le PRA3, soit 2m2. La direction va anticiper très certainement la modification des jauges pour ces 3 départements.

Points sur les actions sur le 76 =

Accompagnement des managers suite aux annonces du gouvernement semaine dernière.
Les agences ont été accompagnées sur l'affichage et la modification des jauges.
Une Hot Line a été mise en place (pour les questions sur le télétravail rendu systématique, de façon à répondre par avance aux questions des collègues).
Les espaces collectifs sont modifiés, réorganisations des opérations collectives pour la mise en sécurité des D.E. et des agents.
Les managers veillent à la réorganisation.
On s'assure au fil de l'eau que les questions se posent trouvent une réponse.
Organisation d'un point sanitaire, l'ouverture de l'actualisation qui s'ouvre (envoi d'un GMS toute catégorie confondue) pour favoriser l'actualisation à distance.

Il a été évoqué un 2ème jour de télétravail si l'agent le souhaitait.

Le télétravail doit être favorisé pour 2 jours/semaine.
Il faut ouvrir le matin et on ne peut garantir qu'elle est prise partout au regard de la nécessité de service.
Sur la période des congés, on ne pouvait accorder les 2 jours.

Favorisation du distanciel :
Entretiens à distance, à chaque fois que c'est possible. Salons en ligne.
Catherine ANQUETIL va accompagner la ligne managériale sur le « travailler ensemble » de manière différente, des petits ateliers, afin que les interactions puissent se faire.

1 jour de télétravail **obligatoire** par agent (DAP / DR / AGENCES) **SAUF ET UNIQUEMENT** POUR LES activités non « télé-travaillables" ou dans le cas où l'agent n'a pas de connexion internet.
Il y a des agents qui ne sont pas favorables au télétravail, par goût, il est demandé aux managers de reposer le sens, limitation des contacts, des transports en commun.
La journée de télétravail doit se prendre de manière intelligente.

La DG a recommandé fortement le télétravail en lien avec les préconisations du gouvernement. Nul besoin d'avenant au contrat de travail. L'employeur a bien la capacité de « contraindre » à une journée de travail à domicile.

La CGT demande un envoi GMS vers les demandeurs d'emplois du département du Calvados, pour les inciter fortement à ne pas se rendre sur site, au même titre que ce qui a été fait en Seine Maritime.

ALERTE sur les atteintes des objectifs et les plans gouvernementaux (plan jeunes, plan grand âge….) qui pèsent sur les agents.

PRA 2 : télétravail renforcé, reprise des MRS et du collectif, Flux en agence, il faudrait donc passer du PRA3 au PRA1…